Argenteuil (95) : Imad, l’émeutier de la Dalle filmait les violences

17/02/2017 à 20h24

Il avait filmé de nombreuses scènes de violences, ce dimanche, tout en participant aux violences : Imad B., un lycéen de 18 ans, a été condamné ce mercredi soir à 4 mois de prison ferme et incarcéré.

Le leader des émeutiers. C’est ainsi que les policiers décrivent ce jeune homme qui participe activement au rassemblement de dimanche qui a dégénéré sur la Dalle. **Jets de projectiles sur les policiers, ramassage de pierres, insultes, dégradations…**, les fonctionnaires repèrent vite ce jeune qui parvient à prendre la fuite et échappera aux interpellations. « Il faisait partie des personnes les plus actives, il galvanisait ses comparses », note un fonctionnaire, qui parle de « déchaînement à notre encontre ». Peu avant 18 heures, le lendemain, en patrouille sur la Dalle, ce même policier retrouve son agresseur, l’identifie formellement et l’interpelle.

Dans son téléphone, les policiers découvrent 34 vidéos filmées lors des échauffourées sur la Dalle. Le prévenu n’en reconnaît qu’une dizaine, affirmant avoir téléchargé les autres. « Toutes s’inscrivent dans la chronologie des faits », note la présidente. Elle décrit toutes les séquences, après avoir visionné ces images de jeunes en cagoules, armés de batte de base-ball, munis de fumigène. Lui-même se filme avec l’un d’eux.

Une séquence montre un émeutier avec un bidon d’essence qui l’interpelle par son prénom : « Imad, tu as un briquet ? »

Certaines images montrent une poubelle en feu et des jeunes autour, d'autres qui saccagent une cabine téléphonique ou s'attaquent à la camionnette qui, dans la vidéo suivante, s'embrase.

A l'audience, Imad peine à justifier ses vidéos. « C'était pour montrer ce qui se passe à Argenteuil », dit-il, « les envoyer à des amis ». Il évoque les « injustices » et l'affaire de Théo. « Vous imaginez l'image que vous donnez d'Argenteuil ? De votre quartier ? Vous fabriquez votre propre ghetto », lui explique la présidente qui aborde les violences : « Vous ne pensez pas que vous les glorifiez ? Que vous encouragez ce genre de choses ? »

Le lycéen cherche ses réponses. Quant à sa présence sur les lieux, « c'était dans l'euphorie », laisse-t-il échapper. Le jeune prévenu scolarisé en Bac pro à Saint-Ouen-l'Aumône nie toute violence, reconnaît seulement avoir filmé et insulté les policiers. Le reste, « ce sont des mensonges ». **Il se trouvait au moment des faits sous contrôle judiciaire dans le cadre d'une affaire d'extorsion commise cet été. Il a été aussi condamné à 5 mois avec sursis pour vol le 30 janvier dernier.**

« On peut comprendre une émotion pour une injustice. Mais il n'a rien à faire du jeune Théo. Il avait envie de casser, notamment de casser du flic. Sa version échappe a toute logique », a estimé Me Ribeiro, l'avocat des policiers, à qui le prévenu devra verser à chacun 300 € au titre du préjudice moral. « Ce qu'il a cassé, on est incapable de nous le dire. Faire partie d'un groupe, c'est évasif. Il n'y a pas la preuve de ses dégradations », a plaidé l'avocate du jeune. « Ne donnez pas un coup d'arrêt à sa scolarité. »

Le Parisien